



Lettre d'information Certificats d'économies d'énergie

Mars 2008

Editorial

Le Gouvernement a réaffirmé, dans le cadre du [Grenelle de l'environnement](#), le rôle déterminant de l'efficacité énergétique dans la lutte contre le changement climatique et l'atteinte de nos objectifs de politique énergétique. Une trentaine de comités opérationnels a été créée en décembre pour mettre en œuvre les décisions du Grenelle et plusieurs d'entre eux ont souhaité une contribution significative du dispositif des certificats d'économies d'énergie pour la réalisation des objectifs, notamment dans le secteur du bâtiment résidentiel tertiaire.

Dans cette perspective, la Direction générale de l'énergie et des matières premières, en lien avec les acteurs concernés, a engagé une réflexion sur la préparation de la seconde période 2009-2012. L'enjeu consiste à accompagner, par une simplification des procédures, une montée en puissance du dispositif tout en préservant la fiabilité de la certification des économies d'énergie.

Pascal Dupuis

Sous-directeur de la demande et de la maîtrise de l'énergie

Tableau de bord

Les indicateurs suivants portent sur l'ensemble des certificats d'économies d'énergie inscrits sur le registre national au 29 février 2008.

220 certificats ont été délivrés à **58 bénéficiaires**, pour un volume de **14,0 TWh** (dont 4,5 TWh au cours des deux derniers mois). Le volume total se divise en **13,9 TWh** obtenus via des **opérations standardisées** et **92 GWh** via des **opérations spécifiques**.

Les économies d'énergie certifiées se répartissent de la façon suivante entre les secteurs :

Secteur	% kWh
Bâtiment résidentiel	95,4 %
Bâtiment tertiaire	2,0 %
Industrie	1,8 %
Réseaux	0,6 %
Transports	0,3 %

Les 10 opérations standardisées les plus fréquemment utilisées sont :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% kWh
BAR-TH-06	Chaudière individuelle de type Condensation	20,7%
BAR-TH-08	Chaudière individuelle de type Basse température	15,9%
BAR-EN-04	Fenêtre ou porte fenêtre complète avec vitrage isolant	8,3%
BAR-TH-29	Pompe à chaleur de type air / air	7,3%
BAR-EN-01	Isolation de combles ou de toitures	7,0%
BAR-TH-07	Chaudière collective de type Condensation	6,4%
BAR-TH-24	Chauffe-eau solaire individuel (DOM)	5,9%
BAR-TH-04	Pompe à chaleur de type air/ eau	3,7%
BAR-EN-02	Isolation des murs	2,9%
BAR-EQ-01	Lampe fluo-compacte de classe A	2,8%

Actualités

Présentation des CEE dans la lettre « Stratégie et Etudes » de l'ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ([ADEME](#)) consacre le numéro de mars de sa lettre [ADEME & vous – Stratégie et études](#) aux certificats d'économies d'énergie. Cette lettre fournit notamment une présentation très claire des grandes lignes du dispositif (objectifs, acteurs, actions éligibles), une comparaison des dispositifs équivalents au Royaume-Uni et en Italie et des exemples d'actions menées par des collectivités locales ou des entreprises.

Fiche d'opération standardisée

Cette rubrique fait un gros plan sur l'une des fiches d'opération standardisée d'économies d'énergie.

BAR-TH-25 : ventilation mécanique contrôlée (VMC)

Dans les logements et locaux, une bonne ventilation est nécessaire pour une bonne hygiène. D'ailleurs la ventilation est une obligation juridique (arrêtés du 24/03/1982 et du 28/10/1983) pour tous les logements postérieurs à 1982, collectifs ou individuels. Elle doit satisfaire aux exigences suivantes : l'aération doit être générale et permanente, la circulation d'air doit se faire depuis des entrées d'air situées dans les pièces principales (séjour et chambres) jusqu'à des sorties, dans les pièces de service (cuisine, salle de bains, WC). Des débits minimaux sont exigés. [...]

La VMC double flux permet d'insuffler de l'air frais dans les pièces sèches et de l'extraire des pièces humides de la maison. Elle permet de limiter les pertes de chaleur liées à la ventilation : elle récupère la chaleur de l'air vicié extrait de la maison et l'utilise pour réchauffer l'air neuf filtré venant de l'extérieur. Malheureusement, le coût du système, les contraintes en termes d'installation (isolation des gaines, évacuation des condensats) et la nécessité d'un entretien ont rendu la VMC double flux très rare dans les maisons individuelles.

Pourtant, son intérêt énergétique est réel : la mise en place d'une VMC double flux permet d'éviter 70 % des pertes d'énergie d'une ventilation simple flux. Ce système est donc valorisé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie, grâce à la fiche d'opération standardisée [BAR-TH-25](#). Prenons-nous dans le cas d'un particulier, habitant dans un appartement de 115 m² datant de 1973, situé à Douai (zone climatique H1) et qui est chauffé au gaz. Un professionnel s'assurera au préalable que l'étanchéité du bâtiment atteint un niveau compatible avec les performances de la VMC double flux à installer. Cette action pourrait rapporter, selon la fiche BAR-TH-25, 27 000 x 1,7 ; soit 45,9 MWh cumac. Si on suppose une valorisation des certificats à 0,5 centimes d'euro, ces certificats rapporteraient près de 230 euros, soit environ 10 % du prix d'une VMC double flux.

Extrait de la revue *Energie Plus* publiée par l'ATEE

Bonnes pratiques

Dans cette rubrique, un acteur du dispositif présente un programme d'économies d'énergie pour lequel il a obtenu des certificats d'économies d'énergie.

L'association Ecofioul

L'association [Ecofioul](#) regroupe 1600 distributeurs de fioul domestique, de toutes tailles, engagés dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Elle est une structure collective au sens de la loi POPE du 13 juillet 2005.

Ecofioul amplifie les actions de ses « Acteurs » en prenant à sa charge la gestion administrative des dossiers d'économies d'énergie, en fournissant des supports de promotion des économies d'énergie et en mettant en place une communication grand public. Ecofioul a notamment parrainé l'émission « On s'y met quand ? » présentée par Fabienne Amiach et diffusée tous les samedis et dimanches à 18h50 sur France 3 depuis mars 2007 jusqu'à juin 2008. Ce programme attire en moyenne 2200000 téléspectateurs par diffusion et il est relayé par un [site internet](#) dédié.

Les actions volontaristes menées par les Acteurs Ecofioul ainsi que les efforts de communication nationale ont permis à l'association de réaliser, depuis le 1er janvier 2006, 60 000 opérations de modernisation d'installation de chauffage et 25 000 remplacements de chaudières par des matériels à haut rendement plus économes. Les énergies renouvelables solaires et bois sont aussi encouragées avec déjà plus de 1 800 couplages effectués. C'est ainsi qu'Ecofioul avait obtenu, fin décembre 2007, des certificats d'économie d'énergie à la hauteur de 1,8 TWh (soit le tiers de son obligation).

Patrice Bourrut-Lacouture, Ecofioul

Liens utiles

- [page dédiée aux CEE](#) sur le site de la DGEMP
- [site des DRIRE](#)
- [site du registre](#) national des CEE

Pour contacter la DGEMP à propos des certificats d'économies d'énergie, vous pouvez utiliser l'adresse électronique [dgemp-certificats-economies-energie \[at\] industrie.gouv.fr](mailto:dgemp-certificats-economies-energie[at]industrie.gouv.fr)